

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique**

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Communes d'Acq, Agnez-les-Duisans, Agnières, Anzin-Saint-Aubin, Aubigny-en-Artois, Arras, Avesnes-le-Comte, Barly, Berles-Monchel, Capelle-Fermont, Duisans, Etrun, Fosseux, Frévin-Capelle, Gouves, Gouy-en-Artois, Habarcq, Hauteville, Lattre-Saint-Quentin, Maroeuil, Montesnecourt, Mont-Saint-Eloi, Noyelle-Vion, Noyelle, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Savy-Berlette, Tincques et Wanquetin

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVE AUX
TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA
SCARPE RIVIERE ET SES AFFLUENTS**

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 29 mars 2012 une enquête publique aura lieu pendant 29 jours consécutifs du 23 avril au 21 mai 2012 inclus sur la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien de la Scarpe Rivière et ses affluents.

Ce projet s'étend sur le territoire des communes d'Acq, Agnez-les-Duisans, Agnières, Anzin-Saint-Aubin, Aubigny-en-Artois, Arras, Avesnes-le-Comte, Barly, Berles-Monchel, Capelle-Fermont, Duisans, Etrun, Fosseux, Frévin-Capelle, Gouves, Gouy-en-Artois, Habarcq, Hauteville, Lattre-Saint-Quentin, Maroeuil, Montesnecourt, Mont-Saint-Eloi, Noyelle-Vion, Noyelle, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Savy-Berlette, Tincques et Wanquetin. Il est présenté par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras en son nom et au nom des Communautés de Communes de l'Atrébatie, de l'Artois, du Val de Gy, des Vertes Vallées et de la commune de Barly.

Monsieur Jean PIERRU, commandant de police nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'Arras.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquête dans les mairies citées précédemment aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'Arras.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- le lundi 23 avril 2012 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Arras
- le mercredi 2 mai 2012 de 14h00 à 17h00 en mairie de Maroeuil
- le jeudi 10 mai de 2012 de 14h00 à 17h00 en mairie de Wanquetin
- le mardi 15 mai 2012 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Aubigny
- le lundi 21 mai 2012 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Arras

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en mairie d'Acq, Agnez-les-Duisans, Agnières, Anzin-Saint-Aubin, Aubigny-en-Artois, Arras, Avesnes-le-Comte, Barly, Berles-Monchel, Capelle-Fermont, Duisans, Etrun, Fosseux, Frévin-Capelle, Gouves, Gouy-en-Artois, Habarcq, Hauteville, Lattre-Saint-

Quentin, Maroeuil, Montesnecourt, Mont-Saint-Eloi, Noyelle-Vion, Noyelle, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Savy-Berlette, Tincques et Wanquetin et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).